



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Etablissements d'animation culturelle: Moselle

Question écrite n° 39925

Texte de la question

M Denis Jacquat attire l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur le statut de la maison de la culture et des loisirs de Metz. Celle-ci, en effet, est assimilée à une maison des jeunes et de la culture, dépendant donc du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports. Or cette affiliation dénie à la MCL de Metz toute aide ou participation financière du ministère de la culture. Pourtant, cette organisation joue un très grand rôle dans la vie culturelle locale et départementale et son rayonnement dépasse très largement le cadre de « jeunesse et sport ». Il souhaiterait connaître les raisons qui empêchent la reconnaissance du rôle culturel de cet organisme, ce qui lui permettrait ainsi de profiter des subventions de ce ministère.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39925

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 1988, page 1935